

Paris, le 18 décembre 2008

**« Rendez-vous 2008 du droit social »  
*L'UIMM, acteur de la rénovation du dialogue social***

Le grand rendez-vous annuel du droit social organisé par l'UIMM s'est penché cette année sur l'importance du dialogue social pour la compétitivité des entreprises.

A cette occasion, une table ronde s'est tenue sur le thème de l'incidence de la réforme du droit syndical sur la négociation collective.

Cette table ronde a réuni des acteurs majeurs du monde de l'entreprise, des experts des affaires sociales et du monde syndical. Ils ont pu débattre des conséquences pratiques de la nouvelle loi de rénovation du dialogue social d'août 2008 dans la vie quotidienne des entreprises ou encore des évolutions du paysage syndical.

La table ronde a rassemblé :

- Jean-François PILLIARD, Délégué général de l'UIMM
- Dominique-Jean CHERTIER, Directeur général adjoint en charge des Affaires sociales et institutionnelles de SAFRAN
- Bernard GAURIAU, Professeur de droit du travail à l'Université d'Angers
- Marcel GRIGNARD, Secrétaire national de la CFDT
- Bernard VAN CRAEYNEST, Président de la CFE-CGC

Par la suite, un jury composé de professeurs, magistrats et professionnels d'entreprise ont décerné à deux jeunes doctorants le Prix de thèse de droit social 2008. Pour la deuxième année consécutive, deux thèses ont été primées.

La première a été soutenue par Mélanie SCHMITT en novembre 2007 à l'Université Robert Schumann (URS) - Strasbourg 3. Réalisée sous la direction du professeur René de Quenaudon et de Francis Meyer, elle porte sur « L'autonomie collective des partenaires sociaux dans l'ordre juridique communautaire. Contribution à l'étude du principe de subsidiarité ».

La seconde a été soutenue par Emeric JEANSEN le 17 novembre 2007 à l'Université Panthéon-Assas - Paris 2. Elle porte sur « L'articulation des sources du droit, essai en droit du travail ».

Promoteur de l'innovation et du dialogue social, l'UIMM a récompensé ces deux jeunes lauréats du Prix 2008 de thèse de droit social. Chacun s'est vu remettre une dotation financière de 5 000 euros.

A cette occasion, Jean-François Pilliard, Délégué général de l'UIMM a réaffirmé : *« Il nous appartient, syndicats de salariés et organisations patronales, de renouveler le dialogue social pour revenir à la réalité et aux préoccupations des besoins des entreprises et des salariés. Ce devoir d'innovation sociale nous incombe. »*